



Permis de construire avec promesse de vente

Par **Domingues**, le **08/04/2009** à **14:18**

Bonjour, rnje viens de signer une promesse de vente pour une vieille maison sur un terrain à Villemoisson sur orge (91). Les délais d'optention sont apparemment très long (6 mois); de ce fait je souhaiterais faire une demande de permis de démolir/constuire avec la promesse de vente. La démarche est elle possible?rnMerci, Cdlit

Par **Solaris**, le **08/04/2009** à **22:01**

Vous ouvez tout à fait faire vos démarches vous auriez même pu mettre l'obtention de votre permis de construire comme clause suspensive dans votre sous seing privé.